



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02132

Numéro SIREN : 482 106 325

Nom ou dénomination : DCB CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/009519

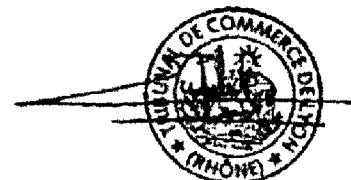
8519



4711669

Dénomination : DCB CAPITAL
Adresse : 113 chemin de Fontanières 69350 la Mulatiere -
FRANCE-
n° de gestion : 2005B02132
n° d'identification : 482 106 325
n° de dépôt : A2016/009519
Date du dépôt : 30/03/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 14/03/2016



4711669

DCB Capital

SASU au capital de 1 000 000 €
113 Chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
482 106 325 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 14 MARS 2016

L'an deux mil seize,
Et le 14 mars,

La société DCB International, Associée unique de la société DCB Capital, propriétaire des 4 000 actions composant le capital social ; en présence de Monsieur Didier Caudard-Breille, Président ;

A pris les décisions relevant de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Démission de Monsieur Julien Rollet, Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associée unique dispose :

- du rapport du Président,
- du texte des résolutions,
- des documents d'information nécessaires.

La société DCB International, associée unique, a pris sans réserve les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise de sa lettre du 14 mars 2016, constate la démission à compter de ce jour de Monsieur Julien Rollet de son mandat de Directeur

↓ N

Général, le remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de son mandat.

L'associée unique décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

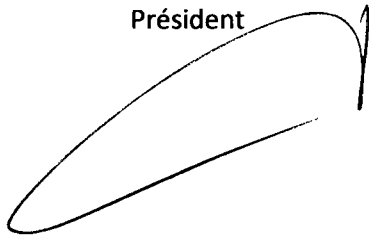
DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

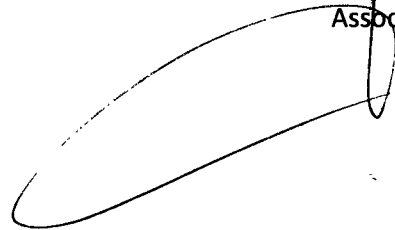
Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal signé par qui de droit.

Didier Caudard-Breille
Président



DCB International
Associée



*plus rien à
DC Capital*

